

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 36 (1944)
Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

36^{me} année

Mars 1944

Nº 3

L'assurance-vieillesse fédérale est en marche.

Par *Robert Bratschi*.

I.

Bien que les études en vue de réaliser l'assurance fédérale vieillesse et survivants en soient encore au stade préparatoire, elles sont cependant assez avancées pour que nous puissions soumettre au lecteur le présent rapport intermédiaire; c'est celui que nous avons présenté à la Commission syndicale lors de sa dernière séance.

L'an dernier encore, les renseignements que l'on pouvait obtenir des personnalités compétentes du Palais fédéral ne laissaient pas d'être très défavorables. On semblait peu disposé à mettre rapidement les travaux en chantier. Au contraire, on estimait que les études décisives devaient être différées jusqu'après la guerre, afin que les autorités puissent se prononcer conformément à la situation d'alors.

En novembre 1943, l'Office fédéral des assurances sociales adressa aux cantons et aux associations économiques une circulaire relative à l'extension de l'aide à la vieillesse. Cette mesure est souhaitable en elle-même. Il est désirable, d'une part, que le cercle des personnes au bénéfice de l'aide soit étendu et, de l'autre, que les subsides accordés à cet effet soient augmentés pour tenir équitablement compte de la hausse du coût de la vie.

Néanmoins, cette circulaire traduisait une attitude si pessimiste quant aux possibilités de réaliser l'assurance-vieillesse, qu'une réaction était inévitable. Il est naturel qu'elle soit partie tout d'abord des milieux qui demandent depuis longtemps l'assurance-vieillesse. C'est ainsi que l'Union syndicale, l'Union fédérative et la Fédération des sociétés suisses d'employés, tout en accueillant avec satisfaction le développement projeté de l'aide à la vieillesse, se prononcèrent très énergiquement contre tout retard apporté à la réalisation de l'assurance-vieillesse et survivants.